


ENCADRANT - CUMUL DES FONCTIONS - 35h

 Arrêté du 23 février 2012

(Travail en sous-section 4 du Code du Travail)

PUBLIC CIBLÉ

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques pouvant être amené à effectuer les interventions

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRES

- ✓ Certificat médical d'aptitude au poste de travail.
- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Maîtriser la langue française (lire et écrire)
Pour les formations en langue étrangère, nous consulter

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les risques liés aux opérations pouvant entraîner la libération de
- ✓ Être conforme aux obligations réglementaires
- ✓ Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et les modes opératoires à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS.

CONTENU DE LA FORMATION



Jour 1 : Caractéristiques et propriétés de l'amiante, produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et leurs modalités d'identification et terrains amiantifères.

Effets sur la santé : pathologies bénignes/malignes + effet du tabac

Exigences règlementaires : code de la santé publique

Jour 2 : Risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, chute, ...)

Code du travail

Code de l'environnement (gestion des déchets)

Jour 3 : Connaître + analyse critique des documents exigibles lors d'intervention sur des immeubles bâtis (NFX46-020 + obligations du donneur d'ordre)

Connaître les produits ou procédés de substitution

Connaître les sanctions pénales applicables à l'employeur

Jour 4 : Rédaction des modes opératoires conformément aux dispositions du Code du travail et procédures à communiquer aux opérateurs.

Méthodes de travail et procédures à communiquer aux opérateurs

Les moyens et équipements de protection (EPI, MPC)

Jour 5 : Définir et communiquer les situations d'urgence aux opérateurs

Travaux pratiques sur plate-forme pédagogique chantier fictif

Test théorique et pratique

- ✓ Tour de table (présentation des stagiaires et de leurs attentes)
- ✓ Animation en face à face : exposé magistral avec débats et échanges entre les stagiaires.

METHODE MOBILISEE

**METHODE
MOBILISEE
(Suite)**

**MODALITÉS
D'ÉVALUATION DES
ACQUIS**

Tx de réussite : 100%*



Modalités d'obtention
(l'ensemble des épreuves est
à valider) :

Epreuve théorique :

- si note < 10 : échec
- si note ≤ 12 : rattrapage à l'oral
- si note > 12 : réussite

Epreuve pratique :

- si note < 10 : échec
- si note ≤ 14 : rattrapage à l'oral
- si note > 14 : réussite

La totalité des blocs de
compétence doivent être
validés.



Nos formations sont ouvertes aux
travailleurs en situation de
handicap dans le respect de
l'arrêté du 23 février 2012. Nous
consulter.

*Base : 934 stagiaires (date du 31/07/2025)

ENCADRANT - CUMUL DES FONCTIONS - 35h

- ✓ Diaporama interactif (cours combinés d'extraits vidéo, articles, ...)
- ✓ QCM de contrôle en début de journée(s)
- ✓ Travaux en sous-groupe sur étude de cas (situation à analyser)
- ✓ Mise en situation professionnelle sur la plateforme pédagogique
- ✓ Support : livret de formation individuel
- ✓ Atelier pédagogique : Mise en situation réelle des opérations d'habillage, de déshabillage et d'entretien des EPI.

Organisation de la session :

- ✓ Chaque session sera composée de 10 stagiaires maximum.
- ✓ 5 jours de formation, soit 7h en face à face pédagogique (total : 35 heures)

Cette session sera dispensée sur deux semaines : 2 jours la première semaine puis 3 jours, la seconde

Formule « intra » réalisable, si possible, sous 1 semaine. Tarif : nous consulter

Les modalités sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

- ✓ **Epreuve théorique de 20 mn** élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou à réponse courte permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment au(x) :
 - Risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
 - Réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
 - Documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
 - Moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
 - Destinataires du mode opératoire
- ✓ **Epreuve pratique de 60 mn** : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :
 - Être capable d'évaluer les risques liés à l'intervention : 4/20
 - Être capable de choisir des méthodes de travail et des équipements de protection collective et individuelle adaptés au cas : 6/20
 - Être capable de rédiger le mode opératoire de l'intervention à partir des analyses des risques et du choix des méthodes et des équipements, de définir les procédures décontamination, de gestion des déchets et de les faire appliquer : 7/20
 - Définir les situations d'urgence possibles : 3/20

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 35 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°1 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger des modes opératoires, encadrer et/ ou réaliser des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

 **04 78 28 27 98**

 [**contact@kapi-formations.com**](mailto:contact@kapi-formations.com)

Tarifs consultables sur notre site

[**www.kapi-formations.fr**](http://www.kapi-formations.fr)